RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière

*Gestion du domaine public*

**Arrêté n° 2022/338/DRP/SIR**

# A R R Ê T É

---

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le décret n° 2010/578 du 31 mai 2010 portant nomenclature des routes à grande circulation ;

Vu l'avis de M. le Préfet des Vosges en date du 17/11/2022 ;

Vu l'avis de la Direction Interdépartementale des Routes Est en date du 10/11/2022 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire de Saint-Dié des Vosges et La Voivre relatif à l'itinéraire de déviation empruntant la voirie communale ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Vu la demande de réglementation de circulation présentée par l'entreprise Trapdid-Bigoni date du 19/09/2022;

Considérant que les travaux de réfection localisée de chaussée sur le giratoire n°15 sur la RD32, commune de La Voivre, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

# A R R Ê T E

**ARTICLE 1er.** A compter du 23/11/22 et jusqu'à la fin des travaux, dont la durée est évaluée à 1 jour, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 32, entre les PR 49+1020 et 49+1055 ainsi que sur le giratoire n°15 dans le sens Saint-Michel vers La Voivre et N 59 direction Nancy, sur le territoire de la commune de La Voivre

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :
**Dans le sens Saint-Michel vers Nancy / La Voivre**
Depuis l'échangeur N 59/ RD 32 :
- RN 59 jusqu'à l'échangeur Helleuile 4
- Giratoire Helleuile4 jusqu'au giratoire RD 84 à la Pêcherie commune de Saint-Dié des Vosges
- RD 84 jusqu'au carrefour avec la VC dite rue de l'ancienne Féculerie
- Rue de l'ancienne féculerie puis VC dite Grande rue jusqu'à la Voivre,

**et vice versa dans l'autre sens**.

**Dans le sens La Voivre vers Saint-Michel ; Nancy**
- VC dite Grande Rue jusqu'au giratoireD32 à La Hollande
- N 59 jusqu'à l'échangeur D32 à La Voivre
- RD 32 jusqu'à Saint-Michel

Sur le giratoire le sens de circulation Saint-Dié depuis la N59 vers Saint-Michel sur Meurthe sera inversé ;
La vitesse sera limitée à 30Km/h

**ARTICLE 2. -** La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Est.

**ARTICLE 3. -** En cas d'intempéries ou de problèmes techniques, les travaux prévus sont susceptibles d'être reportés du nombre de jours d'intempéries ou nécessaires à la résolution des problèmes techniques.
Les dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

**ARTICLE 4. -** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans la commune de La Voivre.

**ARTICLE 5. -** Cet acte fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet du Département.

**ARTICLE 6. -** Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- MM. les Maires Communes de Saint- Dié des Vosges, Saint Michel Sur Meurthe et La Voivre,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de Saint Dié des Vosges 1,
- Entreprise Trapdid-Bigoni,
- M. le Chef de l'unité Territoriale Est.

A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

SEBASTIEN CLAUDE
2022.11.23 07:45:53 +0100
Ref:20221122_150412_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

Sébastien CLAUDE



8, rue de la préfecture
88088 **Epinal** Cedex 9

**Tél. :** 03 29 29 88 88
**Fax :** 03 29 29 89 16

www.**vosges**.fr